

Ecrit par le 10 juillet 2026

# Barbentane lance la révision générale de son Plan local d'urbanisme



**La commune de Barbentane organise une enquête publique relative à la révision générale de son PLU (Plan local d'urbanisme\*).**

« La procédure de révision générale du PLU a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 25/02/2020, délibération qui décline notamment les objectifs à atteindre, explique l'avis d'enquête publique. Cette procédure concerne l'ensemble du territoire et est soumise à évaluation environnementale. La Commune de Barbentane est responsable de la procédure de révision générale du PLU et l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par son Maire, Jean-Christophe Daudet. Le siège administratif est situé à l'Hôtel de Ville, Cours Jean Baptiste Rey, 13570 Barbentane. »

C'est Christian Montfort qui a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Jacques Michel en

Ecrit par le 10 juillet 2026

qualité de commissaire enquêteur suppléant par le président du Tribunal administratif de Marseille.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre des observations à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire-Enquêteur, seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête, du vendredi 20 juin 2025 à 9h00 au mardi 22 juillet 2025 à 17h00, en mairie de Barbentane, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00). Un poste informatique sera mis à disposition du public en mairie.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Barbentane pour recevoir les observations aux dates et heures suivantes : Vendredi 20/06/2025 de 9h à 12h ; Jeudi 26/06/2025 de 9h à 12h ; Jeudi 03/07/2025 de 14h à 17h ; Vendredi 11/07/2025 de 14h à 17h et Mardi 22/07/2025, de 14h à 17h. Toute contribution reçue après le mardi 22/07/2025 à 17h n'est pas recevable.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, transmis au Maire de Barbentane dans les 30 jours suivant la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site Internet <https://www.democratie-active.fr/enquetepubliquerevisionplubarbentane/> durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation. Le contrôle de légalité de M le Préfet sur le projet de révision générale du PLU approuvé durera deux mois.

L.G.

*\*Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) ont succédé, depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, aux « Plans d'Occupation des Sols » (POS) décentralisés en 1983. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle du groupement de communes ou de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.*

*Le PLU doit, sur son périmètre, respecter les principes généraux énoncés aux articles [L. 110](#) et [L. 121-1](#) du code de l'urbanisme et déterminer les conditions d'un aménagement de l'espace respectueux des principes du développement durable en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat et d'équipements publics, d'activités économiques, commerciales ou touristiques, de sport, et de culture.*

---

## Saint-Didier : réunion publique pour la

Ecrit par le 10 juillet 2026

## révision du PLU



[La commune de Saint-Didier](#) organise [une réunion publique](#) dans le cadre de la révision de son PLU (Plan local d'urbanisme).

En effet, la municipalité a prescrit la révision générale de son PLU en novembre 2022. Après plusieurs mois d'échanges internes et avec les personnes publiques associées, une réunion publique est donc prévue en salle polyvalente de Saint Didier ce mardi 22 octobre 2024 à 19h. Cette rencontre permettra également de présenter puis d'échanger sur le diagnostic territorial et le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).'

*Réunion publique. Mardi 22 octobre. 19h. Salle polyvalente de Saint Didier. 04 90 66 01 39*



— MAIRIE DE —  
**Saint  
Didier**  
Comtat Venaissin

**Réunion Publique**  
Révision du Plan Local  
d'Urbanisme (PLU)  
**Mardi 22 octobre 2024**  
**à 19h**  
Salle Polyvalente de Saint-Didier



---

**Assises du foncier économique en Vaucluse,  
la révolution est en marche mais qui le sait ?**

Ecrit par le 10 juillet 2026



**'Les Assises du foncier économique en Vaucluse, Comment rester attractif à l'ère de la sobriété foncière' viennent de se tenir à l'Amphithéâtre de CCI de Vaucluse à Avignon. Les 144 places devraient se remplir rapidement tant le sujet est primordial : la loi Climat et résilience dont découle l'objectif Zan, Zéro artificialisation nette révolutionne déjà le pays. Le problème ? Ça ne se sait pas encore. Pourtant, au chapitre de l'urbanisme et de la vie de tous les jours il s'agit bien d'un tsunami.**

### **L'objectif Zéro Artificialisation Nette constitue une vraie révolution mais qui le sait ?**

L'affaire est sérieuse et pourtant elle ne date pas d'aujourd'hui car la loi Climat et résilience est sortie le 22 août 2021 devenant agissante depuis lors, même si les décrets d'application ne sont pas encore sortis. Trois structures se sont emparé du sujet pour faire œuvre de pédagogie auprès des élus et techniciens de l'urbanisme tellement cette révolution pèsera sur les communes, communautés de communes, agglomérations impactant de plein fouet... les chefs d'entreprise et les habitants, même si ces derniers ne savent absolument pas de quoi il s'agit.

Ecrit par le 10 juillet 2026

## **Lire également : “La loi ‘zéro artificialisation nette’ annonce la fin du rêve français”**

### **Aux manettes ?**

La Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse, l'Aurav (Agence d'urbanisme Rhône-Avignon-Provence) et Vaucluse Provence Attractivité. Le sujet : Comment rester attractif à l'heure de la sobriété foncière ? La manifestation ? Les Assises du foncier économique en Vaucluse qui n'avaient pas eu lieu depuis... 2013 ! Le principal sujet ? La Loi Climat et résilience qui fixe un objectif de Zéro artificialisation nette d'ici 2050.

### **Dans les faits ?**

Désormais les communes, départements, régions doivent réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Dans un même temps, le Gouvernement appuie l'importance de la ré-industrialisation des territoires, le développement économique, la décarbonation des activités productives et la redynamisation des centres villes.

### **Comment, en Vaucluse sera appliquée la Loi Climat et résilience sur le foncier économique ?**

L'objectif Zan (Zéro artificialisation nette) constitue un véritable enjeu puisqu'il s'agira de faire plus de développement économique avec moins de foncier à disposition.

Ecrit par le 10 juillet 2026



Christian Gros, Pierre Gonzalvez, Gilbert Marcelli

### Ils ont dit

#### **Gilbert Marcelli, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie**

«Les Assises n'ont pas eu lieu depuis 2013 et je voulais que l'on se réunisse -CCI, Aurav, Vaucluse Provence attractivité, puis bientôt le Grand Avignon pour recréer une unité dans notre département et travailler ensemble au développement de l'économie. Nous pourrions prochainement créer les Assises économiques du Vaucluse avec l'intervention des maires, des présidents de Scot (Schéma de cohérence territoriale), les forces vives du territoire, dont les industriels pour imaginer le territoire de demain, questionner et trouver une façon intelligente de se déplacer. Nous avons tous des idées, maintenant il faut les appliquer, transmettons des axes solides aux générations futures.»

#### **La conclusion**

«La Cci représente 39 000 ressortissants. Je retiens l'idée d'un interScot évoquée par Fabrice Liberato, car il n'y a qu'en travaillant ensemble que nous pourrions y arriver. Derrière le développement du foncier il y a aussi un problème de coût. Nos responsabilités ? Préserver le foncier pour notre développement

Ecrit par le 10 juillet 2026

économique à un prix raisonnable. Et cela ne se fera que si nous travaillons en concertation.»

### **Pierre Gonzalvez, président de Vaucluse-Provence-Attractivité**

«Nous n'avons pas assez mesuré la portée de cette loi (Climat et résilience). Nous avons été alertés par les élus qui siègent dans les Scot expliquant que celle-ci aurait des effets incroyables sur nos territoires. La surprise ? A quel point le monde économique méconnaît cette loi. Ces assises du foncier sont donc là pour mettre tout le monde au même niveau d'information. Alors que les élus travaillaient à la création de zones d'activité, à la commercialisation de l'eau, ils doivent maintenant faire face à la raréfaction du foncier, arbitrer et développer une stratégie de développement économique alors qu'ils ont en face d'eux des chefs d'entreprise qui évoquent développement, extension et achat de foncier.»

### **La conclusion**

«La vérité qu'il faut quand même exprimer ? On parle de la Loi résilience dans le cadre du développement économique. Cette loi s'applique dans tous les domaines. Le développement économique est porté par les intercommunalités cependant que les règles d'urbanisme sont restées dans le cadre communal. Dans le cadre communal il y a bien des choses à gérer en partie ou dans les tiroirs. Il y a de l'aménagement, de la construction, des équipements publics, des injonctions -pour certaines communes carencées- à construire des logements sociaux, tout cela s'ajoute au projet de développement économique porté par les intercommunalités. Lorsque l'on fait le total de tout cela, on arrive à des sommes d'hectares nécessaires nettement supérieures aux 50% de ce qui a été consommé dans les 10 ans de référence. Nous devons faire face à un véritable casse-tête pour nos territoires et nous ne savons même pas comment répartir ce restant à urbaniser entre les différents sujets évoqués. Il ne faut pas croire qu'il y ait une sanctuarisation de 50% pour l'économie de ce qui a été consommé dans les 10 ans précédents car ça peut être beaucoup moins. Ça va être particulièrement compliqué. La problématique ? Les propriétaires de foncier sont assis sur des mines d'or et toutes les négociations engagées dans les mois à venir -dès lors que le sujet Zan sera connu- seront impossibles. Ceux qui possèdent des bâtiments et des friches dans les zones d'activité, possèdent des lingots d'or. Je pense qu'il sera désormais très compliqué de créer de nouvelles zones d'activité et cela créera des tensions comme la façon de définir quelle entreprise est éligible ou pas.»

Ecrit par le 10 juillet 2026



Zan, un casse-tête chinois pour les élus

### **Christian Gros**

«L'enjeu de la sobriété foncière appelle à ce que nous nous réunissions car nous ne pouvons plus rien faire seuls. L'objectif Zan (zéro artificialisation nette) c'est 'Z'en veut mais y'en a plus !' Aujourd'hui nous traiterons comment faire quand 'Z'en veut plus, mais qu'il n'y en n'a plus'.»

### **Partage d'expérience et conclusion**

«Je pratique la maîtrise et le développement du foncier depuis plus de 30 ans. Mon partage d'expérience ? Au départ, Montoux -dont je suis le maire- est une ville pauvre habitée par des gens pauvres. J'ai été élu en 1989 (33 ans) sur une politique de mutation économique et de réhabilitation du centre-ville. Comment s'y prendre ? En créant de la richesse ce qui veut dire faire du développement économique. Notre atout ? La position géographique. Ma stratégie a commencé par la maîtrise foncière. Ça a été d'identifier les terrains et zones les plus stratégiques, de planifier le développement et, enfin, d'acquérir sans attendre d'en avoir vraiment l'utilité car si l'on attend le dernier moment l'on ne peut plus acheter. Un exemple ? Beaulieu, la zone à vocation touristique s'étend sur 108 hectares. Les 3

Écrit par le 10 juillet 2026

derniers achetés ont coûté plus chers que les 105 premiers. Je recommande d'adosser à la stratégie foncière une stratégie financière, soit via les budgets annexes, soit en externalisant le portage du foncier notamment via l'EPF (Etablissement public foncier), dont je suis client et grand consommateur. La construction de foncier exploitable est longue. Il est donc important d'anticiper et de s'engager dans le temps long. Or, aujourd'hui, l'horloge s'accélère dans la perspective du Zan. Il ne s'agit plus de maîtriser le foncier de son territoire mais plutôt de s'assurer une capacité de développement à court, moyen et long termes. Quelle que soit la forme aboutie du Zan, il nous oblige à revisiter nos stratégies, à dialoguer, à nous organiser, à nous réinventer collectivement. Nous passons d'un urbanisme qualifié localement à un urbanisme partagé avec d'autres. Il nous faut nous concerter sur une planification stratégique et opérationnelle pour optimiser la rare ressource foncière.»



Gilles Périlhou

### Les enjeux de la sobriété foncière

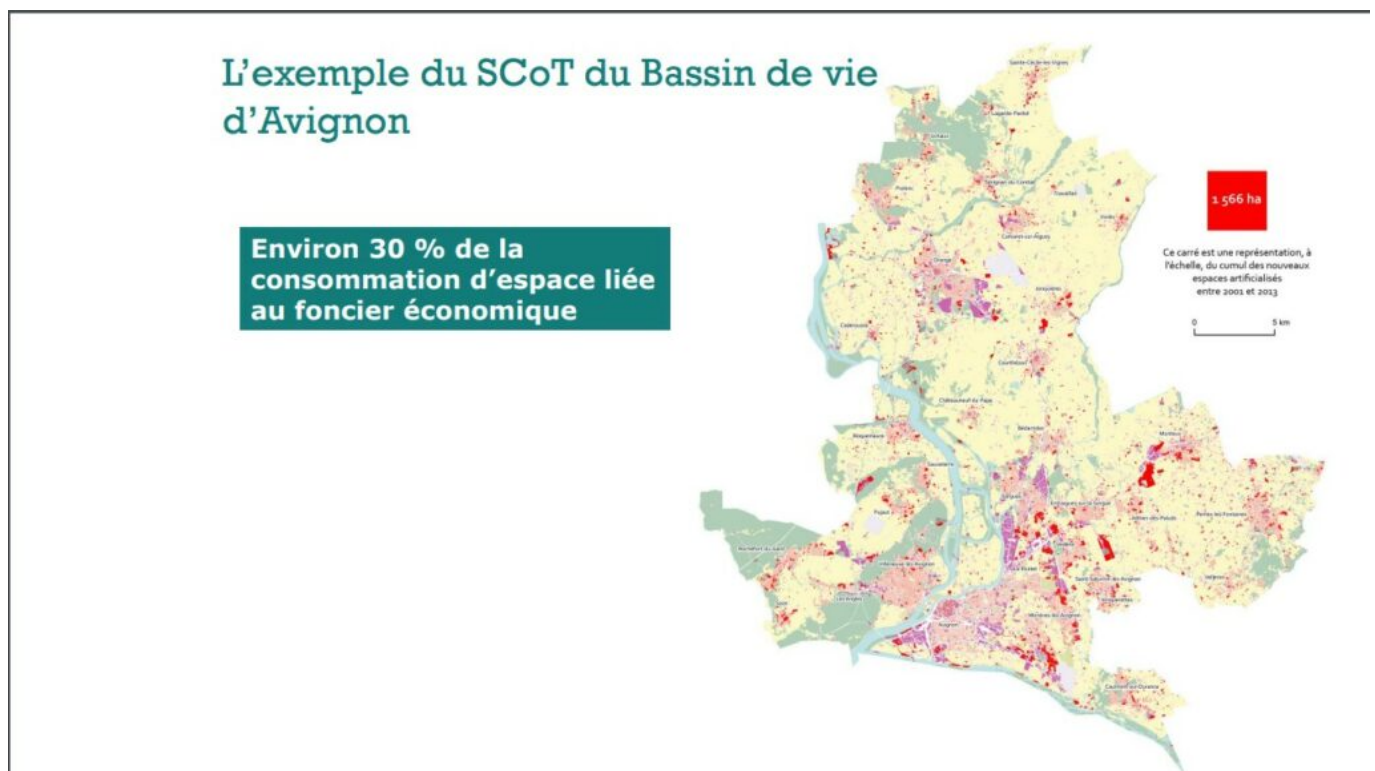
«Nous devons répondre à trois questions, entame Gilles Périlhou : Comment faire du développement

Ecrit par le 10 juillet 2026

économique à l'ère de la sobriété foncière ? Comment préserver notre capital agricole et naturel, tout en répondant aux besoins des entreprises, aux transitions écologiques et d'adaptation climatique ? Et comment garantir l'équité entre les territoires, dans le cadre de la sobriété foncière ?

### Réponse ?

«C'est de réussir le 'En même temps' : la sobriété foncière et le développement économique. Ce qui sera complexe et confus sera la manière d'y parvenir. La loi fixe un cap et une nécessité : Préserver la biodiversité française, notre capacité agricole et notre souveraineté alimentaire. Le point de départ ? La France est le pays qui a le plus artificialisé son sol depuis ces dernières décennies et par rapport au nombre d'emplois qu'il a créé au regard du nombre d'habitants hébergé. Toute la France est concernée. Donc, en théorie, on peut appliquer sur notre territoire l'objectif Zan au regard de l'activité économique développée des autres pays.»



### Artificialisation du foncier en France

«Nous sommes à 135 hectares urbanisés par an -dont 30% dévolus au foncier économique- pour une quarantaine de communes, cependant ces chiffres sont valables sur l'ensemble vaclusien.»

### Zan mode d'emploi

«Nous parlons désormais d'un nouveau modèle d'aménagement et de développement avec un objectif chiffré et une trajectoire, reprend Gilles Périlhou. Nous allons devoir regarder ce que nous avons consommé ces 10 dernières années à l'échelle régionale, des Scot, des EPCI et des communes et diviser


Ecrit par le 10 juillet 2026

par 2 la consommation d'espace dans les 10 prochaines années et à l'horizon 2031 parce que le compteur a démarré en août 2021. Et il faudra encore réduire la consommation d'espace dans les 10 ans suivants, en 2041, pour arriver à l'horizon 2050. Le Zan s'applique depuis août 2021 et nous devons nous y préparer maintenant tout en re-naturant les espaces urbanisés. Désormais il faut justifier de l'utilisation du foncier au regard des besoins économiques. Nous devons identifier les marges de manœuvre, pour réinvestir l'existant, ainsi que les espaces stratégiques.»

### Injonctions contradictoires de développement et constat

«1<sup>er</sup> constat ? Le besoin foncier économique est réel. 67% des intercommunalités en France disent avoir refusé des implantations d'entreprise à cause du foncier. Plus grave, 70% d'entre elles estiment que les parcs d'activités économiques seront saturés d'ici 3 ans selon une étude de septembre 2022 réalisée par (l'ex-ADCF Association de collectivités locales de France) Intercommunalités de France où 700 EPCI sur les 1 200 qui existent en France ont répondu au questionnaire.»

## Une Loi Climat et résilience qui part d'un constat ... la France est le pays le plus artificialisé face à ses voisins



**Tableau 3 – Taux d'artificialisation moyens pondérés par la population de quelques États membres de l'Union européenne**

État européen	Superficie totale en km <sup>2</sup>	Taux d'artificialisation d'après CORINE Land Cover	Population en millions Eurostat 2018	Densité moyenne de population habitants/km <sup>2</sup>	Surface artificialisée moyenne en km <sup>2</sup> pour 100 000 habitants
<b>France (métropole)</b>	543 940	5,5 %	63,7	117	47
Allemagne	357 021	9,4 %	82,8	232	41
Royaume-Uni	242 900	8,3 %	66,3	272	30
Pays-Bas	37 354	13,4 %	17,1	459	29
Espagne	510 000	2,7 %	46,7	91	30
Italie	301 336	5,3 %	60,5	201	26

Source : France Stratégie, d'après les données de l'Agence européenne de l'environnement

### La méthode ?

«Elle sera de bien identifier les besoins économiques et des entreprises pour développer une stratégie par filières : ce que l'on ne souhaite pas accueillir, ce que l'on souhaite accueillir et où.»

### Connaître son potentiel foncier

«L'ère du développement économique par extension, par ouverture de zone à l'urbanisation, principalement sur des zones agricoles est terminée. Nous devons identifier les sites considérés comme

Ecrit par le 10 juillet 2026

‘mutables’, ‘stratégiques’, ou ‘recyclables’ pour une transformation et moins consommer d’espace. Les sites artificialisés aujourd’hui, sur lesquels le développement économique sera possible, existent mais sont peu identifiés et l’on manque de référence commune comme certaines zones d’activités et zones commerciales.»

### Comment assurer l'équité territoriale ?

«Le Sradet (Schéma régional d’aménagement et de développement durable et d’égalité des territoires) va définir les grands équilibres à l’échelle de la région et par espaces. L’aménagement des sites d’activité sera fait à partir de l’optimisation, de la mutualisation et de la densification. Les politiques foncières doivent être développées conjointement aux politiques d’urbanisme pour acquérir une maîtrise publique du foncier mobilisable et commercialisable,» a conclu Gilles Périlhou.



Fabrice Libérato

**Fabrice Libérato, président du Scot du bassin de vie de Cavailon-Coustellet-l'Isle-sur-Sorgue et**

Ecrit par le 10 juillet 2026

### **porte-parole de l'Interscot comprenant les 8 Scot de Vaucluse**

« Cette loi, nous la subissons. L'interscot a été formé en octobre 2021 et représente un triangle qui va de Montélimar à Arles pour rejoindre le Sud Vaucluse. Nous avons déterminé des enjeux sur nos spécificités et posé des constats. Les 8 Scots réunissent 21 EPCI, 357 communes et 940 000 habitants. Nous devons faire face à nos voisins, comme Marseille qui est assez dévoreur de foncier. Si nous sommes pour des règles d'équité et d'égalité avec -50% de foncier nous voulons que cette règle s'applique pour toute la région. »

### **Le Sraddet**

« Le Sraddet se divise en quatre espaces : l'espace Rhodanien avec nos 8 Scot, Alpin, Azuréen et métropole Aix-Marseille qui ne devra pas 'bouffer' les petits départements. Le Sraddet est un outil de proposition cependant la région pourra faire ce qu'elle veut. Pour autant d'autres territoires entreprennent également des projets d'envergure nationale ou internationale comme Iter, qui va consommer un foncier considérable, tout comme le port de Marseille, la ligne LGV (Lignes à grandes vitesses de France), dans ce cas que deviendront les autres projets ? »

### **A plusieurs on est plus forts**

« Pour information, la Région Sud a demandé au gouvernement que ces projets ne soient pas inclus dans ces -50%-. Nous-mêmes à Cavaillon portons le projet de zone d'activité comme d'autres Scot et souhaitons que les investissements commencés puissent trouver leur réalisation. Ce qui m'interroge ? Nous sommes les seuls en Vaucluse à nous être réunis en Interscot pour porter notre voix et nos propositions. Ce n'est pas le cas ailleurs. Notre réussite ? Avoir su dialoguer entre technicien et élus pour nous comprendre ce qui nous permet, maintenant, d'être dans une position beaucoup plus affirmée que nos autres voisins Scot face à l'objectif Zéro artificialisation nette. »

Ecrit par le 10 juillet 2026



Claude Bertolino

**Claude Bertolino, directrice générale de l'Établissement public foncier Paca**

«Cela fait 20 ans que l'Établissement public foncier (EPF) intervient en transition foncière en Provence-Alpes-Côte d'Azur et que son espace géographique est resté inchangé. De 2014 à 2019 nous avons travaillé avec l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) sur les zones de concentration d'emploi. Nous avons constaté, nous aussi, que l'emploi n'était pas forcément dans les zones économiques et encore moins la concentration d'emplois. Cela nous autorise à une autre ambition en repensant le foncier et en recherchant l'optimisation comme la requalification des zones d'activité, ce sur quoi nous travaillons avec la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). »

**Des milliards d'€**

«Depuis 2017, nous avons abordé le recyclage foncier et notre Conseil d'administration a pris une disposition pour permettre que certaines recettes locatives viennent en minoration foncière lors

Ecrit par le 10 juillet 2026

d'utilisation transitoire. En novembre prochain, nous dépasserons les 2,5 milliards € d'engagement conventionnel actif sur l'ensemble du territoire Paca. Pour autant, la part des conventions en développement est de 293 milliards €, soit 12% du total d'engagement autorisé. La part des conventions en développement économique en Vaucluse est de 45,5 milliards € ce qui représente 15%.»

### **Les EPCI ont la main pour faire l'inventaire du foncier disponible**

«J'attire votre attention sur l'article 220 de la lutte contre l'artificialisation des sols en adaptant les règles d'urbanisme qui est l'inventaire réalisé par les EPCI des ZAE sur l'artificialisation.»

### **Le Fonds friches d'Etat**

«Également nous disposons d'un fonds friches de 3,5M€ par an ce qui fait 17,5M€ sur 5 ans, somme qui permet d'intervenir en minoration foncière en accompagnement éventuellement du Fonds friches de l'État dans le cadre de la loi de Finances en cours de débat et qui pourrait être pérennisée dans le cadre du fonds vert qui atteint les 2 milliards par an. En 2021, le Grand Avignon aura bénéficié, sur [la friche Bordet](#) (19 590m<sup>2</sup>, ancien commerce de gros spécialisé dans l'arrosage en zone industrielle de Fontcouverte fermé après 102 ans d'activité lors d'une liquidation judiciaire en 2014), de 245 000€ qui ont permis la réalisation d'une opération de 3 sites dont de l'extension et de la création avec 3 500m<sup>2</sup> de préemption. Le plan de relance permet de démonter à travers ces fonds friches qu'il est possible de faire autrement. Il ne faut pas faire que du logement, il faut aussi faire du développement économique.»

### **Courtine**

«Nous allons intervenir sur la zone de Courtine, lors de son aménagement, identifier les sites de transformation prioritaire, sur les zones d'activité à repenser, protéger les rives du fleuve, nous procéderons à l'anticipation et à la gestion foncière car nous sommes actuellement sur de folles et inédites enchères dans la France entière. Nous ne pouvons pas enrichir 'sans cause' les propriétaires qui n'ont rien fait pour cela car ce serait une faute collective. L'industrie connaît un prix au m<sup>2</sup> déterminé et l'on ne peut pas être en concurrence avec les bureaux, les commerces et les logements,» a conclu Claude Bertonlino, ouvrant une piste sérieuse d'adossement à un prix de référence du foncier.

Ecrit par le 10 juillet 2026



Valérie Coissieux et Jean-François Cartoux

### **Jean-François Cartoux, secrétaire général adjoint de la Chambre d'agriculture**

«Le département de Vaucluse est agricole et très présent dans l'agroalimentaire avec les céréales, vins, fruits et légumes et produits transformés. Le secteur représente 11 800 emplois, 4 854 exploitations et réalise 1,2 milliards de chiffre d'affaires. Nous sommes le jardin et le grenier de la France avec 115 000 hectares exploités. C'est un secteur phare également porté par la viticulture. La friche agricole reste un potentiel à exploiter. Pourquoi existe-t-elle ? C'est souvent lié à un parcellaire très morcelé, à l'héritage de petits maraîchages en périphérie de la ville ou lié à l'urbanisation. Il y a aussi de la rétention foncière liée à la possible plus-value en cas d'urbanisation. Également lorsqu'un exploitant agricole est exproprié il faut l'accompagner dans sa réinstallation.»

**[Lire également : "La fin du village ?"](#)**

**Valérie Coissieux, secrétaire adjointe de la CMAR (Chambre régionale Paca des métiers et de**

Ecrit par le 10 juillet 2026

## L'artisanat

«L'artisanat représente 24 000 entreprises en Vaucluse, soit 36%, autrement dit un tiers de l'économie marchande hors secteur de l'agriculture et 42 500 actifs. Les entreprises se développent et recherchent du foncier or, nous constatons des prix inaccessibles qui poussent les artisans à partir. Nous avons besoin que cesse cette désertification dans nos villes et aux abords et nous remarquons que le foncier réside aussi en cœur de ville. Les artisans ne veulent pas être oubliés.»



Christian Guyard

### **Christian Guyard, secrétaire général de la préfecture de Vaucluse**

«La loi Climat et résilience s'emploie à maîtriser l'artificialisation des sols et à atteindre une sobriété foncière. Nous constatons que nos actions envers la nature ne sont pas adaptées si nous voulons adapter notre résilience à celle des générations futures : réchauffement climatique, destruction de la biodiversité... Il est question de la préservation de notre environnement, de limiter les risques d'inondation par le ruissellement, de stocker de carbone dans les sols et de préserver le potentiel de production

Ecrit par le 10 juillet 2026

agricole. La loi va changer structurellement nos modes de vie et la gestion de l'espace. Elle doit permettre de limiter le temps et les coûts de transports, la facture énergétique, en favorisant la proximité entre logements, activités et services. Il s'agit de repenser notre rapport à l'urbanisme et à l'espace en général. La loi permettra aussi de limiter les coûts d'investissement et le fonctionnement des équipements publics.»

### **Un nouveau modèle d'aménagement**

«C'est un nouveau modèle d'aménagement conjuguant sobriété foncière et qualité urbaine. Il y aura le recyclage des friches et locaux vacants tout en préservant et créant des surfaces de nature, notamment dans les villes denses, un besoin d'ailleurs démontré par la canicule. La loi fixe un cap avec à l'horizon 2031 de réduire la consommation de terres naturelles, forestières et agricoles et l'étalement urbain pour atteindre le zéro artificialisation nette des sols à l'horizon 2050.»

### **C'est déjà demain**

«Une des mesures clefs de cette loi ? L'interdiction de création de nouvelles surfaces commerciales entraînant une artificialisation des sols. Une étude d'impact sera à fournir par le porteur de projet en ayant vérifié auparavant qu'aucune friche en centre-ville ou périphérie ne permet l'accueil du projet. Les différents documents d'urbanisme Scot (Schéma de cohérence territoriale), PLU (Plan local d'urbanisme), cartes communales devront intégrer ces mesures aux nouveaux objectifs : début 2024 pour le Sradet (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), Août 2026 pour les Scot, Août 2027 pour les PLU et cartes communales. La concertation sera essentielle à ce projet ambitieux.»

### **Le Vaucluse connaît une forte dynamique d'étalement urbain**

«En Vaucluse -qui comprend 352 000 hectares- a, entre 2011 et 2021, consommé 2 288 hectares dont 23% pour des activités et 70% pour l'habitat. Cela représente 16% de la consommation régionale pour 11% de la population. Les surfaces économiques et commerciales représentent 22% des surfaces artificialisées contre 14% à l'échelle nationale. Ces chiffres nous imposent peut-être plus qu'ailleurs d'agir et d'assurer la bonne réalisation des objectifs de la loi Climat et résilience. Cela passera par une approche partenariale en lien avec, notamment, les collectivités,» a conclu Christian Guyard.

### **L'Etat du foncier et les chiffres en Vaucluse**

Le foncier économique représente 30% des emplois localisés en ZAE.

Ecrit par le 10 juillet 2026



Des chiffres vauclusiens qui interpellent

### **L'emploi en ZAE**

1 emploi sur 3 est présent dans les ZAE (zones d'activités économiques) vauclusiennes. La plupart des emplois se situe dans le tissu urbain, seulement 1 tiers sur les zones d'activités. Sur 216 000 emplois en Vaucluse 70 000 sont regroupés dans les zones d'activités et 140 000 en dehors. Le nombre d'emplois par hectare en zone d'activité en Vaucluse est de 9 ; en région c'est de 13 emplois par ha. Les ZAE de Vaucluse représentent 1% de la superficie du département -chiffre qui n'a pas évolué depuis 2013- et regroupent 31% des établissements et employeurs les plus importants.

### **Que veut dire potentiel foncier ?**

Il s'agit de terrains non bâtis au sein des ZAE et du foncier en extension. Il peut présenter certaines contraintes à dépasser avant sa commercialisation comme l'accès et la viabilisation ; il s'agit également de dents creuses bâties ou non bâties.

Ecrit par le 10 juillet 2026

### **Combien de potentiel d'hectares fonciers ?**

Plus de 1 000 ha sont actuellement disponibles au sein des 200 espaces économiques dont 600 ha en extension dans des zones à urbaniser et 410 ha au sein des ZAE.

### **Quelle est la surface cumulée de foncier économique en cours de commercialisation ?**

Elle est de plus de 230 ha dont 187 ha fléchés sur un domaine d'activité : tertiaire, logistique, naturalité et aéronautique, 43 ha ne sont pas thématiques. En Vaucluse 31% du foncier économique est fléché logistique, 22% naturalité, 40% dont 20% en tertiaire et équipement public et autant en non thématique, enfin 7% en BTP, aéronautique et artisanat. Quant aux entreprises qui optimisent leur potentiel constructible sur leur terrain, elles sont 51%. Reste qu'un professionnel sur 2 est insatisfait de son implantation. En cause ? Le manque de place sur le site, l'inadaptation des locaux à l'activité, leur vétusté, le problème de cohabitation avec le voisinage. Enfin, 63% des entreprises déclarent un projet foncier ou immobilier. La typologie des biens recherchés par les entreprises ? Le terrain à bâtir. Le principal critère de choix restant le prix.



Ecrit par le 10 juillet 2026

Une salle très attentive

### **Dans l'amphithéâtre, ni bruits ni chuchotements**

90 personnes environ étaient présentes sur les 150 invités. Alors que la salle devait afficher complet, la grève générale -dont le train-, la pénurie de carburant, le retour du Covid et les embouteillages matinaux ont eu raison des bonnes intentions cependant que le lieu accueillait nombre de maires, d'urbanistes, et de techniciens de collectivités territoriales, d'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), responsables de développement économique et entrepreneurs. Alors que le sujet était plutôt ardu, la qualité d'écoute de la salle, dans un silence concentré, était bien présente durant ces 4 heures d'explications et de témoignages.



Environ 90 personnes étaient présentes

Ecrit par le 10 juillet 2026

## Orange, Valorisation de la carrière Saint-Eutrope



**L'ancienne carrière située à quelques pas du théâtre antique d'Orange donnera le jour à l'Ecopôle touristique Saint-Eutrope. L'écoquartier accueillera des résidences hôtelières, un parc aquatique ainsi qu'une ferme urbaine. Le lieu offrira des activités liées à l'œnotourisme et invitera à la détente, au fil des saisons, cyclotouristes, artistes, amateurs d'art lyrique et familles.**

L'objet de cette transformation ? L'ancienne carrière Saint-Eutrope sans activité depuis 1964 dont Thierry Chéovah, propriétaire-aménageur a fait l'acquisition en 2014. Un emplacement situé rue du Bel enfant déployé sur 17 hectares où le promoteur entrevoit la construction de bâti sur 4 hectares. Bien sûr les bâtiments seraient labellisés HQE (Haute qualité environnementale) intégreraient la transition énergétique et seraient conçus avec une réelle ambition architecturale.

Ecrit par le 10 juillet 2026

## Architecture innovante et construction écoresponsable bas carbone

«Nous faisons appel au cabinet marseillais international Rougerie-Tangram, spécialiste de l'innovation architecturale et urbanistique, pour le schéma directeur d'aménagement du quartier, la conception des ouvrages et des éléments paysagés, a détaillé le fondateur de la société Immobilis, le quartier disposera d'une offre de restauration issue de l'agriculture de la ferme urbaine et des produits du terroir proche.»

## Un quartier sans voiture

Enfin, le projet sera planté sur 5 hectares offrant un poumon vert et un lieu de promenade sans voiture au cœur de la cité antique romaine. «Pour cela l'entrée sud offrira un espace de stationnement aux voitures, véhicules de livraison et cars tandis qu'une association gèrera les mobilités avec des autos zéro émission, les déchets et l'entretien du parc urbain et paysager ainsi que la nature environnante préservée,» détaille le chef d'entreprise.

## Bien s'entourer

Pour mener à bien son projet il est nécessaire de bien s'entourer. Et ce sera chose faite promet Thierry Chéhovah qui a scellé des partenariats avec EDF-Dalkia missionné pour rendre le projet 100% décarbonné. Saint-Gobain sera de la partie pour ses matériaux innovants de construction thermiques, acoustiques, visuels et sanitaires. D'ailleurs la R&D (Recherche et développement) a été diligentée pour faire du projet 'une vitrine de l'innovation'. Cela pourrait prendre la forme d'un centre de formation sur l'écoconstruction et l'éco-climatisation, le tout organisé par les partenaires industriels du projet. Enfin, cerise sur le gâteau, Véolia sera chargée de la résilience et de l'économie circulaire sur la gestion de l'eau et des déchets. L'écoquartier sera aussi Smart (intelligent).

## Le pari

Le pari de Thierry Chéhovah ? Donner des buts de rester et de prolonger leur séjour aux 73 000 automobilistes qui passent chaque jour par l'autoroute à Orange, accueillir les touristes qui proviennent des TGV de la gare d'Orange et les cyclotouristes de 2024 qui fréquenteront Orange parce que la ville sera à la croisée des véloroutes entre le cercle polaire en Norvège et la Sicile et entre les côtes Turques et Cadix en Andalousie (Euro vélo 8 de Izmir en Turquie à Cadix en Espagne) ; des Via Venaissia et Rhona (Euro vélo route 17 des sources du Rhône en Suisse à la Camargue). Dans le détail ? On veut aussi séduire les cyclistes qui s'apprêtent à gravir le Mont Ventoux, les Monts de Vaucluse et les côtes du Luberon. Pour l'heure ? La pratique du vélo suscite 200 000 séjours par an dans le Vaucluse et le parc naturel régional du Ventoux propose 300 km de piste VTT.

## En savoir plus sur les véloroutes

Via Rhona et Via Venaissia sont connectées à Orange. La liaison douce entre le Pôle d'échange multimodal d'Orange et Jonquières devrait être réalisée d'ici 2024 par le Département, la CCPRO (Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze) et le Syndicat de la Via Venaissia avec le

Ecrit par le 10 juillet 2026

soutien financier complémentaire de la Région dans le cadre du contrat d'axe. Le budget d'élève à 1,4 M€ et prévoit la liaison à la Via Rhona (EuroVélo 17) par une nouvelle passerelle dite du Jonquier-sur-l'Aygues. L'ouvrage normé vélo-route devrait voir le jour en 2022-2023 et être financé par la CCPRO et le Département pour 600 000€. Les études sont déjà lancées et les financements partagés actés entre partenaires institutionnels. La Via Venaissia est connectée, quant à elle, à l'Euro Vélo 8.

## L'art lyrique

Et puis il est aussi question de capter une belle proportion des spectateurs des Chorégies avec sa jauge de 5 000 amateurs d'art lyrique ou de concert dont on se rappelle que David Guetta avait fait le plein avec 8 500 billets vendus le 14 août dernier. Il est vrai que l'opéra et la musique classique se pratiquent à Orange depuis... 1869 ! Alors il est question de créer une résidence d'artistes à l'année et même un institut universitaire des métiers liés à l'art lyrique.

## Seul c'est bien mais à plusieurs on va plus loin

Et cela, Thierry Chéhovah l'a bien compris qui, pour solidifier son projet, a intégré le Club de l'Amélioration de l'Habitat regroupant des acteurs majeurs, publics et privés, de la filière entretien-rénovation du parc résidentiel privé français. Cette association assure, depuis 1992, la promotion des nouvelles pratiques de management de projets de construction et d'urbanisme qui respectent les engagements de la responsabilité sociétale. Le Club accompagne ainsi le déploiement des innovations de modélisations numériques qui permettent une gestion transversale des projets, tant entre les différents corps de métiers que les usagers et les citoyens. Ces outils assurent l'optimisation de la gestion de l'information et sa transparence en temps réel. On évoque là le déploiement des outils BIM (Building Information Model), CIM (City Information Model) et TIM ((Town Information Model). L'association vous organisera une démonstration des solutions numériques QIM, Quartier intelligent modélisé, outil digital qui devrait être adopté sur Orange.

## Cohérence réglementaire et subventions

Le Plan local d'urbanisme (PLU) a été voté en conseil municipal pour mettre le quartier en accord avec les documents de référence : Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), Le Schéma de cohérence territoriale (Scot), Le quartier se situe hors zone tampon Unesco. Le projet bénéficiera, en partie de subventions notamment dans le cadre du Plan de relance France 2030 • Le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), du Contrat régional d'équilibre territorial (CRET), du SDDT du Vaucluse 2020-2025 (Schéma Départemental de développement touristique).

Ecrit par le 10 juillet 2026



Ecrit par le 10 juillet 2026

Esquisse de l'Ecopôle Saint-Eutrope à Orange. Thierry Chéhovah a acquis les 17 hectares de la carrière dont 4 seront bâtis, 5 seront plantés, paysagés et 8 hectares restant en garrigues. Le lieu présente une très importante dénivellation allant de 10 à 30 m de haut